

MEMO

FORMATIONS 2020 CLOTURE DANS GESFORM



1. DENM 2019 => 30/11/2020

- Réclamer les factures et titres de recettes.
- Pour le 30 novembre 2020, confirmer par écrit le maintien ou l'annulation de la DENM 2019



2- COTISATIONS =>30/11/20

A réception du tableau par votre conseiller, envoi des cotisations versées depuis juin pour consolidation par l'ANFH



3. LES ACTIONS "EN COURS" => 20/12/2020

- Créer les derniers dossiers 2020
- Engager les formations réalisées sur 2020
- Transmettre les factures 2020 : enseignement, déplacement (dont solde des avances) et traitement
- Informer l'ANFH des formations à annuler
- Emission des titres pour les traitements
- Suivis des candidatures



4. ENVELOPPE DE TRANSFORMATION DE LA FORMATION => 20/12/2020

Retourner à l'ANFH l'imprimé pour la demande de prise en charge de l'enveloppe de transformation de la formation



5. POUR LES FACTURES 2020 NON RECEPTIONNEES

Pour un financement sur le budget 2020 des factures 2020 d'enseignement et de traitements non reçues, transmettre à l'ANFH **pour le 13/01/2020** :

- l'attestation de présence
- la convention de formation
- et conserver dans Gesform l'impact 2020



6. OUTILS DE PILOTAGE GESFORM

- **Suivi de l'utilisation des recettes** (éditions/éditons budget 2.1%/suivi de l'utilisation des recettes du 83%)
- **suivi financier** (éditions/financier/suivi financier)



RAPPEL

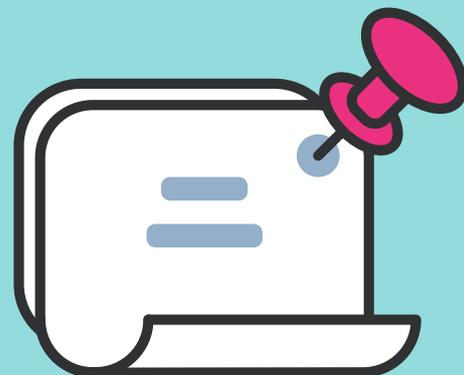
REGLES DE GESTION 2020

LES FORMATIONS PLURI-ANNUELLES



Les frais doivent être ventilés sur chacun des exercices en fonction des jours réalisés (2020) et prévisionnels (2021) (ens / trait) que la facture 2020 soit reçue ou non.

A défaut, les frais 2020 ne pourront pas être réglés à réception de la facture en 2021



MECANISMES DE GESTION 2020

Le devenir du solde comptable 2020 :

1. Report dans la limite des ARF cumulés N++
2. Création sur 2020 d'une enveloppe de Transformation des conditions de réalisation de la formation TF sur le budget 2020
3. Report exceptionnel au-delà des engagements dans la limite de 10% de l'enveloppe 83%